

MISSION



RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

**Arrêté du 22 décembre 1981
relatif à la protection contre
l'incendie et les risques
de panique dans les centres
commerciaux et magasins de
ventes.**

***36 recommandations adaptées, mesurées et concertées pour moderniser
et faciliter la compréhension et l'application de la réglementation.***



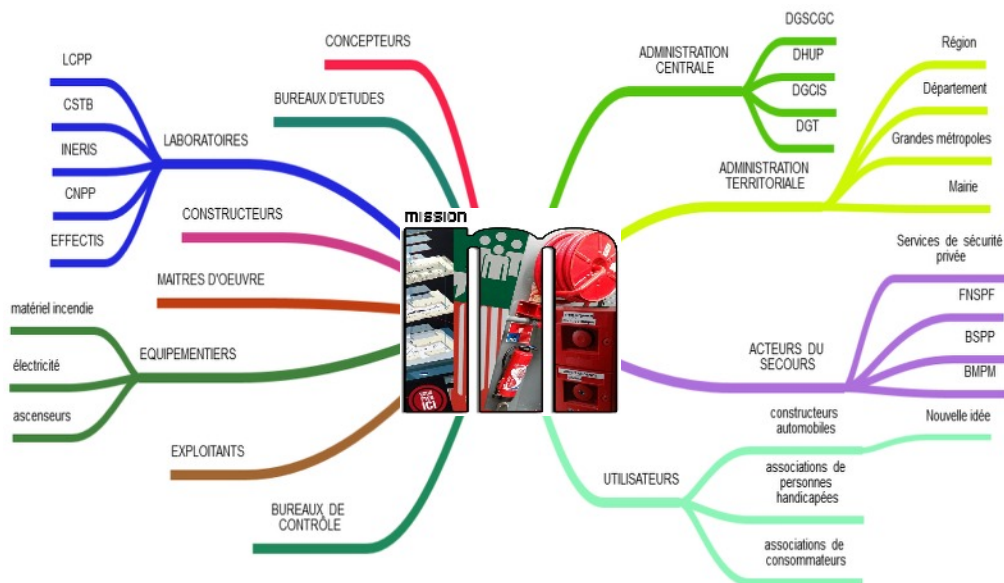
PRÉAMBULE

Objectifs, principes et organisation d'une mission

M

Une mission fonctionne en mode projet. Elle est créée pour une durée prédéterminée. Elle se réunit sur la base d'un calendrier prévisionnel ajusté à chaque point d'étape. Elle est théoriquement divisée en trois phases : état des lieux, analyse des risques et identification des axes d'améliorations, concertation et recommandations. Elle implique l'ensemble des acteurs concernés par le sujet.

Parmi eux, certains interlocuteurs sont sollicités en raison de leur expertise pour constituer une cellule de travail. Cette cellule restreinte est le moteur de la mission. Il lui appartient d'aller à la rencontre de chacun des acteurs pour observer les conditions d'application de la réglementation et établir un diagnostic. **Une mission n'a pas vocation à produire du règlement.** Elle a pour objectifs d'identifier, contextualiser et analyser les éventuelles difficultés pour aboutir à la rédaction de recommandations **au ministre de l'intérieur qui reste seul décisionnaire.**



La mission relative aux centres commerciaux et magasins de vente a été créée afin de prendre en compte les évolutions d'exploitation, les enjeux liés à la sécurité du public, des travailleurs et des acteurs du secours ainsi que les enjeux économiques en adéquation avec les principes de simplification normative.

La mission a mobilisé au total plus d'une centaine d'acteurs. 32 visites de centres commerciaux et 55 réunions ont été organisées. Afin d'avoir la vision la plus juste possible de l'état des lieux, elle a porté son attention sur tous les types d'exploitation des magasins de vente et des centres commerciaux, de toutes dimensions, sur l'ensemble du territoire.

A partir de ces éléments, la cellule de travail propose 36 recommandations dont 11 propositions de modifications réglementaires et 25 points de doctrine qui seront regroupés au sein d'un guide de préconisations.

#1

M

36

RECOMMANDATIONS

**11 PROPOSITIONS
D'ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES**

**25 PROPOSITIONS POUR
UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS**



Les recommandations sont présentées dans l'ordre des articles du règlement. Les 11 propositions de modification réglementaires sont en bleus, les 25 points de doctrine nationale à définir en vert.

#2

SECTION I - Généralités

R1	Préciser la notion de « groupement d'établissements » ainsi que les préconisations de traitement des « retail park ».	[M1]
R2	Élargir le cadre dérogatoire des visites de réception des locaux ou aires de vente d'une surface totale inférieure à 300 mètres carrés, dont les rapports de vérifications techniques ne comportent pas de non conformité, lorsque le centre commercial dispose d'un système d'extinction automatique à eau, aux locaux accueillant d'autres types d'activités.	[M1]
R3	Définir les missions du Responsable Unique de Sécurité (RUS).	[M1]
R4	Spécifier les caractéristiques et le traitement des espaces de vente à l'air libre.	[M1]
R5	Modifier les règles de calcul de l'effectif théorique.	[M2]

SECTION II - Construction, isolement, distribution

R6	Autoriser sous conditions la communication avec des établissements tiers de type R ou U.	[M4]
R7	Réviser les conditions d'aménagement des intercommunications avec un parc de stationnement.	[M5]
R8	Permettre la mutualisation des équipements de sécurité entre un parc de stationnement et un magasin de vente ou un centre commercial placés sous la responsabilité d'un même chef d'établissement.	[M5]
R9	Étendre sous conditions la possibilité de communication entre les niveaux d'un mail d'un centre commercial à 5 niveaux.	[M6]

SECTION III - Dégagements

R10	Simplifier les conditions d'aménagement des lignes de caisses.	[M9]
R11	Caractériser la notion de chariot.	[M10]
R12	Permettre de réduire la largeur des circulations principales et des circulations secondaires des magasins de vente et centres commerciaux utilisant des chariots sur justification d'une comptabilité réelle des effectifs.	[M10]
R13	Reconsidérer les distances à parcourir depuis le mail pour rejoindre une sortie sur l'extérieur ou un dégagement protégé des centres commerciaux équipés d'un système d'extinction automatique à eau.	[M11]
R14	Accepter l'utilisation des escaliers mécaniques en fonctionnement pour évacuer le magasin de vente ou le centre commercial.	[M12]
R15	Renforcer le balisage, la visibilité, l'accessibilité et garantir la vacuité des issues de secours.	[M14]
R16	Limiter le recours aux Espaces d'Attente Sécurisé (EAS).	
R17	Engager une réflexion avec les Organismes Reconnus Compétents en matière d'Ingénierie de Sécurité Incendie sur les questions liées à l'évacuation.	

SECTION IV - Aménagements intérieurs

R18

Clarifier les conditions d'aménagement des mails.

R19

Préciser les conditions d'installations des exploitations temporaires.

SECTION VII - Installations électriques

R20

Expliciter les contraintes et les possibilités d'agencement des installations électriques d'alimentation en énergie des locaux des centres commerciaux.

SECTION VIII - Moyens de secours

R21

Rappeler les surfaces à prendre en compte pour évaluer la nécessité d'équiper le magasin de vente ou le centre commercial d'un système d'extinction automatique à eau.

[M26]

R22

Limiter le nombre de Robinets d'Incendie Armés (RIA) lorsqu'ils sont exigibles et prévoir leur emplacement de façon à ce que toute la surface des locaux puisse être efficacement atteinte par un jet de lance.

[M26]

R23

Reconsidérer le dimensionnement, les exigences de qualification et l'organisation du service de sécurité incendie.

[M29]

R24

Autoriser, en atténuation de l'article MS50, l'aménagement d'un poste central de sécurité incendie mutualisé avec des activités de sécurité privée.

[M29]

R25

Exiger la rédaction d'un schéma d'organisation globale de la sécurité de l'établissement, outil organisationnel et opérationnel de planification.

[M31]

R26	Préciser les possibilités de modulation des effectifs du service de sécurité incendie en fonction des horaires et jours d'ouverture des différentes activités proposées dans le schéma d'organisation globale de la sécurité.	[M31]
R27	Améliorer l'information, la formation, le maintien des acquis de l'ensemble du personnel des magasins de vente et des centres commerciaux en matière de sécurité incendie et d'évacuation.	[M31]
R28	Détailler les conditions d'utilisation du système de sonorisation afin de permettre la diffusion phonique de l'alarme.	[M32]

SECTION X - Dispositions spéciales aux articles et produits dangereux

R29	Prévoir des solutions palliatives au remplacement des fluides HCFC dans les meubles frigorifiques de vente.	[M39]
R30	Clarifier les conditions et les limites de stockage de pétrole chauffant sur les aires de vente.	[M40]
R31	Déterminer les règles de présentation et de stockage des munitions et artifices.	[M43]

Autres dispositions

R32	Préciser les dispositions de sécurité applicables aux cours à matériaux.	
R33	Illustrer les différentes possibilités d'aménagement et de classement d'un « drive ».	
R34	Définir la notion de « rue couverte ».	

R35

Lister, classer et reporter dans le guide de préconisations les avis relatifs au type M émis par la Commission Centrale de Sécurité.

R36

Favoriser le recours au plan directeur concerté d'amélioration de la sécurité.

Les recommandations formulées feront l'objet d'une évaluation des impacts quantitatifs et qualitatifs. A l'exception des dispositions à caractère administratif et conformément aux dispositions de l'article GN 10, les propositions de modifications réglementaires des dispositions constructives, qui seront retenues par le ministère, ne seront pas rétroactives.

MISSION



PERSPECTIVES

Cellule de veille
et évaluation Ex-Post

M

À l'issue de cette seconde MISSION, le Bureau de la Réglementation Incendie et des Risques Courants (BRIRC) sollicitera par courriel les participants afin de recueillir leur avis sur ce nouveau mode de fonctionnement. L'objectif est d'adapter au mieux le dispositif aux besoins de consultation et de concertation. Un compte-rendu de retour d'expérience proposera d'éventuels axes d'amélioration.

Afin de conserver le niveau de compétence acquis, une fois la MISSION terminée, la cellule de travail se transformera en **cellule de veille**, se réunissant en fonction des besoins, au minimum, une fois par semestre.

La cellule de veille aura pour fonction d'assurer un suivi de l'accidentologie liée au risque incendie dans les centres commerciaux et magasins de vente, en vue d'effectuer une évaluation ex-post du dispositif sur la base d'indicateurs pré-définis comme le suggère la fiche d'évaluation des impacts quantitatifs et qualitatifs de la circulaire du premier ministre de juillet 2013.

La mise en place de cette modalité d'apport d'expertise et de concertation permet d'assurer des fonctions jusqu'alors assignées à la Commission Centrale de Sécurité, en réponse à la recommandation 17 du rapport IGA/IGAS. La cellule de veille aura par ailleurs la charge d'amender le guide de préconisations relatif aux centres commerciaux et magasins de vente.

Conformément aux recommandations 4,5,6,17,35,36 et 38 du rapport co-signé par l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection Générale des Affaires Sociales sur la prévention du risque incendie dans les ERP et les IGH, ce guide sera en ligne sur le site du ministère de l'intérieur ainsi que sur le site du Portail National des Ressources et du Savoir (PNRS) de l'ENSOSP.

Un thème du forum de l'onglet « prévention » du PNRS sera consacré à la réglementation incendie dans les centres commerciaux et magasins de vente.



ENSOSP : L'Etat National Supérieur des Officiers de sapeurs pompiers

Accueil | Devenir lecteur | Devenir membre | Abonnez-vous à nos offres d'information | ENSOSP

La plateforme Nationale Permettent aux usagers d'obtenir et de transmettre des données de sécurité. Elle est destinée à faciliter la recherche de documents et de la prévention, l'expertise et l'analyse de la situation de l'urgence, l'élaboration de la réglementation, l'élaboration de la réglementation.

Menu de navigation

- Actualités
- Fiches pratiques
- L'agenda du mois
- Travaux et Recherches
- Nos experts vous répondent
- Forum
- Ressources juridiques
- Ressources documentaires
- Documents Pédagogiques
- Conseils de lecture
- Liens utiles

Actualités

www.pnrs.ensosp.fr



Le BRIRC invite par ailleurs les exploitants et les Services d'Incendie et de Secours à informer la cellule de veille de tout départ de feu dans un magasin, par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous.

FORUM D'ÉCHANGES

Envoyez vos retours d'expériences par courriel
à dgscgc-retex-m@interieur.gouv.fr

8

Remerciements

M

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises remercie tous les acteurs de la MISSION M pour leur disponibilité et leur implication indispensable à la réussite de cette MISSION.

Elle tient plus particulièrement à remercier, Monsieur Franck CHARTON (PERIFEM), Monsieur Francis VOGT (UNIBAIL-RODAMCO), le Colonel Pascal GOUERY (FNSPF), Monsieur Thierry FISSON (CNPP), Monsieur Jean-Luc COCHET (CNPP), membres de la cellule de travail.

Ainsi que : Monsieur Marc ABITBOL (UNIBAIL-RODAMCO), Monsieur Yves ARNAULT (AUCHAN), Monsieur Alain BARNET (ADP), Monsieur Bernard AUDAN (BMPM), Monsieur Emmanuel BAUDER (ARDI), Monsieur Claude BENATIER (SA Les Flâneries), Monsieur Christophe BERNARD (Groupe MONOPRIX), Monsieur Jacky BERNARD (Brico Dépôt), Monsieur Jean-Pierre BEULAIGNE (SNCF), Monsieur Pierre BILLAULT (METRO), Monsieur Dominique BILLOT (SNAFAM), François BLANQUET (ERDF), le Lieutenant-Colonel Alexandre BONNET (BSPP), le Colonel Alain BOULOU (SDIS 31), Cédric BOURDON (LNE), Antoine BRANDAO (Altaréa), Monsieur Alan BRINSON (EFSN), Jim BURNETT (WAITROSE), Monsieur Yannick CAILLE (Association de SSIAP3), Monsieur Bertrand COURTOIS-SUFFIT (CNCC) Monsieur Romain CANLER (FFMI), Monsieur François CANTIN (UNIBAIL-RODAMCO), Monsieur Jean-Luc CHASSAGNE (CINOV), Monsieur Silvere CHERIGIE (ADP), le Commandant Chris CHISLARD (ENSOSP), Madame Alexia CHOCHOI (AFPA), Monsieur Bruno DEFAIT (ERDF), Marie-Claude DEFOI (DLPJ), Monsieur Serge DELHAYE (CINOV), Monsieur Carlos DESCALZO (Altaréa) Monsieur Jean-Pierre DEVOIR (ADP), Monsieur Jean-Charles DUBELLAY (FFB), le Lieutenant-Colonel Eric DUFFAU (SDIS 33), Monsieur Philippe DUFFAU (AUCHAN), Le Lieutenant-Colonel Pierre FERRANDES (SDIS 57), le Lieutenant-Colonel Valérie FILLEBIEN (SDIS 76), Jean-Michel FLEURY (CARREFOUR), Monsieur Philippe FROMY (CSTB), Le Lieutenant-Colonel Laurent FUENTES (BSPP), Monsieur Jean-Louis GAULIARD (SCMF), Monsieur Philippe GIFFARD (SYCABEL), Monsieur Dominique GIRAUD (CARRIE), Monsieur Bernard GODDE (Prevexpert), Madame Céline GOEHEN (WERELDHAVE), Monsieur GOUZY (Association de SSIAP3), le Lieutenant-Colonel Patrick GRIMAUD (BMPM), Lieutenant-Colonel Pierre GUIBERT (SDIS 31), Monsieur Thomas GUYADER (UNIBAIL-RODAMCO), Monsieur Didier HERISSON (SOCOTEC), Monsieur Romain HOURQUEIG (WSP), Monsieur Dominique ILSBROCK (LCCPP), le Commandant Patrice JACQUET (SDIS 57) Monsieur Laurent JARREAU (Mr Bricolage), Monsieur Philippe JOURNO (Compagnie de Phalsbourg), Monsieur Daniel JOYEUX (EFFECTIS), Monsieur David KAPP (Face aux risques), Monsieur Emmanuel LACOUR (METRO), Monsieur Serge LAFOND (Galeries Lafayette), Lieutenant-Colonel Christophe LALO (SDIS 85), Monsieur Daniel LAMIRAUX (DGSCGC), Monsieur Christophe LAVEUVE (UTE), Madame Valérie LAVIALE (COFELY AXIMA), Monsieur Jean-Yves LEBARS (Groupe CSD), Monsieur Jean-Luc LEBIGRE (IKEA), Monsieur Emmanuel LECHAT (SECURITAS), Monsieur Olivier LECOQ-JAMMES (EFFECTIS), Monsieur Bruno LEGROS (AUCHAN), Capitaine de Frégate Vincent LE PIVAIN (DGA), Monsieur Emmanuel LERENDU (Système U), Monsieur Jacky LESPERT (UNIBAIL-RODAMCO), Monsieur Marc LIFCHITZ (représentant du délégué aux coopérations de sécurité), Monsieur Jean-René MALFILATRE (COPREC), Monsieur Christian MARSAUD (Mr Bricolage), Monsieur Paolo MARTINI (CARREFOUR), Monsieur Juslain MBOUMBA (BARBANDEL), Monsieur Dominique MIGNOT (Le Bon Marché), Madame Laure MIMOUNI (LCPP), Monsieur Philippe MONMACHE (SHERPACCES), Madame Anne-Thiry MULLER (LCPP), Monsieur Gauthier NEUMANN (LNE) Monsieur Lucien OLIVO (CARREFOUR), Monsieur Grégoire PIANET (CNPP), Monsieur Eric PLOMPEN (KLEPIERRE), le Lieutenant-Colonel Patrick PORCELLI (SDIS 76), Monsieur Youcef OUAMMOU (EFSN), Monsieur Dominique PARISSÉ (AFEPI), Monsieur Jean-Philippe PELOU (4 temps), Jean-Frédéric DARTIGUE-PEYROU (SFÉPA), Monsieur Guy PIERA (GEOCITIS), Jean-Philippe PINTEAUX (WERELDHAVE), Monsieur Ronan POILVERD (UPPISI), Monsieur Romuald POULAUD (Système U), Madame Valérie PRUDOR (Enveloppe Métallique), Michel PYTLAK (APAVE), le Commandant Didier REMY (FNSPF), Monsieur Camille REYNAUD (WERELDHAVE), Monsieur Jérôme RICHARD (DGSCGC), le Commandant Jean-Pierre RONDEAU (SDIS 76), Monsieur Denis RONDEPIERRE (SNCF), Monsieur José RUBIO (SOCOTEC), Monsieur Philippe SCHONBERG (CNP), Monsieur Stéphane SPALACCI (FFSA), Monsieur Zaher TAHMI (Groupe CSD), Patrick TIBERGHIE (CONFORAMA), Madame Manuela TANCOGNE-DEJEAN (ONIVA), Monsieur Olivier THOMAS (COPREC), Monsieur Michel TRUTTMANN (CASINO), Monsieur Eric TRZNADEL (Unibail-Rodamco), le Lieutenant-Colonel José VAZ DE MATOS (BSPP), Monsieur Frédéric VIAUD (ADP), le Colonel Georges WILLIG (FNSPF), Monsieur Bin ZHAO (CTICM) **et toutes leurs équipes qui se sont mis à la disposition de la cellule de travail pour leur transmettre les éléments essentiels au bon déroulement de la MISSION.**